DISCIPLINE

Le CPE croit fortement que l'enfant est le premier agent de son développement et, pour cette fin, adopte un mode d'intervention démocratique auprès de celui-ci.

Pour se faire, le CPE a établit des règles de vie simple :

- À l'intérieur de la garderie, on marche. Dans la cour extérieure, on peut courir:
- À l'intérieur de la garderie, on parle doucement. Dans la cour extérieure, on peut parler plus fort;
- On s'assoit à la table pour prendre la collation ou le repas;
- On se respecte et on respecte tous les amis et les adultes dans notre entourage;
- On respecte la nature et ce qui nous entoure;

Le personnel éducateur est tenu de :

- Favoriser la résolution de problème entre les enfants ;
- Encourager les enfants à verbaliser leurs émotions ;
- Laisser les enfants apporter eux-mêmes les solutions aux problématiques rencontrées ;
- Donner des choix convenables et réalistes aux enfants ;
- Appliquer les conséquences naturelles et logiques;
- Changer de moyens d'interventions lorsque la situation dégénère.

Les moyens d'interventions acceptables pour le CPE sont les suivants :

- Laisser les enfants vivre les conséquences de leurs choix ;
- Dépendamment de la gravité ou fréquence du comportement, un temps de retour au calme pour 1 minute par âge (ex : 1 min-1 an, 4 min.-4 ans) où l'enfant est éloignée du groupe. Par la suite le personnel éducateur fera un retour sur la situation avec l'enfant.
- Lors de crise et perte de contrôle des émotions d'un enfant, s'assurer qu'il ne se blesse ou blesse les autres autour de lui jusqu'à un retour au calme;
- Accorder de l'attention à l'enfant lorsqu'il regagne le contrôle de ses émotions et faire un retour avec celui-ci ;
- Valider toutes les émotions des enfants et démontrer de l'empathie envers ceux-ci;
- Donner à l'enfant des outils selon ses besoins afin de s'auto-régulariser.